

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Depuis de longues années – et l'actualité récente y fait référence – on assiste en Région bruxelloise à un « boom » du nombre d'élèves francophones inscrits dans les écoles flamandes. La faute en revient en partie au manque de structures dans la capitale qui répondent au souci de nombreux parents d'armer linguistiquement leurs enfants. Qui peut les en blâmer quand on observe le chiffre alarmant des jeunes sans emploi ne disposant pas de connaissance de l'autre langue nationale ?

L'actuel gouvernement bruxellois a l'ambition de faire du multilinguisme une priorité. Le « Plan Multilinguisme » envisage ainsi que tous les Bruxellois soient trilingues à l'âge de 18 ans. D'autre part, l'ULB et la VUB promeuvent les écoles bilingues, le Ville de Bruxelles a embrayé à ce sujet en vue de porter un projet pilote.

Il est à constater que diverses communes Bruxelloises accueillent sur leur territoire des écoles offrant des classes en immersion (Ixelles, Molenbeek, Bruxelles-Ville, Woluwe-Saint-Lambert). Le moins que l'on puisse dire c'est que l'immersion à l'école est prisée par de nombreux parents.

Rappelons-le, l'apprentissage par immersion est une procédure pédagogique visant à assurer la maîtrise des compétences attendues en assurant une partie des cours et des activités pédagogiques de la grille-horaire dans une langue moderne autre que le français en vue de l'acquisition progressive de cette langue.

A Anderlecht, aucune offre d'immersion n'est proposée et de nombreux parents s'en désolent. L'échevin de l'enseignement ne juge pas utile d'envisager cette offre alors que nous disposons d'un des plus importants réseaux d'écoles communales. Ce refus semble de nature idéologique, partant du principe que seuls les enfants issus de familles favorisées pourraient bénéficier de cet enseignement.

Je souhaiterais ainsi savoir si le Collège reste fermé à la possibilité de développer un enseignement en immersion ?

De même, le Collège peut-il m'exposer les modalités pratiques et pédagogiques qui permettent dans l'enseignement communal primaire et secondaire d'améliorer la connaissance des langues étrangères, en particulier de la deuxième langue nationale ?

Ensuite, comment le Collège entend-t-il répondre concrètement au « Plan Multilinguisme » de la Région ?

Enfin, pouvez-vous m'éclairer sur le niveau de connaissance linguistique dont dispose tant les élèves des écoles communales anderlechtoises au terme de leurs années d'études primaires, que des élèves de l'enseignement secondaire au terme de leur cursus ?

G. BORDONARO appuie l'interpellation car le groupe PTB est aussi favorable à l'école en immersion. En Wallonie, cela se passe déjà et des études montrent que cela fonctionne. Il se souvient d'un débat qui a eu lieu lors de la campagne électorale pendant laquelle Monsieur l'Échevin CUMPS s'opposait à l'école en immersion. Il serait intéressant de savoir pourquoi. Vu les enjeux d'aujourd'hui à Bruxelles et lorsqu'on voit que dans certaines écoles un mur sépare les élèves francophones et néerlandophones, cela pose

vraiment question. Il défend le fait que l'école en immersion doit être appliquée à Anderlecht, comme cela a l'air de déjà l'être à Molenbeek.

Monsieur l'Échevin CUMPS donne lecture du texte suivant :

De heer schepen CUMPS geeft lezing van de volgende tekst :

Le Collège et singulièrement les deux échevins de l'enseignement communal sont bien conscients de l'intérêt de l'apprentissage des langues. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi vous exposez le fait qu'il s'agirait d'un blocage de nature idéologique puisque nous étions les premiers à Anderlecht à avoir embrayé dans un projet-pilote qui visait à l'échange d'enseignants entre les deux réseaux linguistiques. Nous avons la chance d'avoir certaines écoles qui partagent les mêmes bâtiments et sans murs entre eux. Le Collège reste donc favorable à cela. Le Collège ne se lance pas dans cette expérience pour un constat purement pratique : il est déjà aujourd'hui impossible de trouver l'ensemble des professeurs de Néerlandais dont nous avons besoin pour alimenter la grille horaire de base. Le Collège fait le constat que ce serait dangereux d'élargir encore plus ce besoin, car on n'arrivera même pas aujourd'hui à trouver des professeurs de langues.

Le Collège a mis en place un système incitatif permettant aux professeurs de Néerlandais de se former avec des cours donnés via les « Cours Érasme » et une prime octroyée lorsqu'ils ont obtenu le certificat approfondi en Néerlandais. Par ailleurs, il a été convenu avec les recteurs de l'ULB et de la VUB de discuter prochainement de cette école bilingue. Quant à la question relative aux statistiques, il n'y en a pas au niveau communal, puisqu'il n'y a pas de CEB en néerlandais qui est organisé au niveau de la Communauté française.

G. VAN GOIDSENHOVEN conclut que tout cela l'incite à dire que cela restera « paroles d'évangile » car, outre les difficultés pratiques connues, il faut constater que l'enjeu est grand et que les armes dont dispose le Collège semblent fortement réduites. Il est bien que le Collège exprime son intérêt sur le développement de la connaissance des langues mais comment va-t-il faire en sorte pour que les écoles communales soient à la hauteur de cette ambition qui est aujourd'hui affichée haut et fort par un gouvernement dont la composante est proche de la majorité politique anderlechtoise. Comment va-t-on procéder ? Y a-t-il des états généraux pour mettre un certain nombre de moyens en œuvre ? La situation décrite est loin de rencontrer les objectifs. On le sait, le manque de connaissance linguistique est, à Bruxelles, le principal blocage empêchant l'ascenseur social de fonctionner. Comment peut-on croire à cet objectif si une commune aussi importante qu'Anderlecht semble totalement désarmée.